

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30490**

Intitulé

DIPLOVIS : Diplôme visé Diplôme de l'Institut supérieur des Sciences, Techniques et Economie Commerciales - ISTEK (Programme Grande Ecole)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole supérieure de commerce et de marketing (ISTEK) (ISTEK - Institut supérieur des Sciences, Techniques et Economie Commerciales)	Recteur de l'académie chancelier des universités, Directeur de l'ISTEK

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

300 Spécialités plurivalentes des services, 310m Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 312m Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Activité de cadre généraliste ou spécialiste en marketing, management, commercialisation, communication, développement, gestion, administration, de l'entreprise.

Cadre généraliste :

Le titulaire de la fonction est un cadre polyvalent qui peut être amené à effectuer des actions commerciales, de marketing, de communication et de gestion d'entreprise (telles que finance, achats, logistique, ...). Il peut également exercer des activités de management des ressources humaines.

Cadre spécialiste :

En tant que spécialiste en marketing il peut intervenir dans tous les champs du marketing, et en particulier en marketing opérationnel, marketing et management de l'événementiel et marketing international du luxe (élaboration, mise en œuvre et suivi des politiques marketing).

En tant que spécialiste en communication d'entreprise, il conçoit et développe des politiques et des actions de communication internes ou externes.

Le spécialiste en développement peut évoluer à l'international, en entrepreneuriat ou en développement durable (création d'entreprise notamment dans un contexte international, identification des enjeux liés au développement durable).

En tant que spécialiste de la gestion et de l'administration de l'entreprise, il pilote les grands projets en lien avec la stratégie de l'entreprise.

Le spécialiste en management est amené à impulser et à mettre en œuvre une politique des ressources humaines en lien direct avec la stratégie de l'entreprise.

La personne doit être en mesure de mobiliser les compétences de base suivantes et être capable de :

1. Connaître des outils de micro-management (rémunération, recrutement, évaluation...) ; connaître les différentes parties prenantes de l'entreprise et pouvoir identifier leurs enjeux, stratégies d'action ; posséder une vision historique et problématisée de l'entreprise et de son rôle dans la société.

2. Monter un projet de sa conception à sa promotion ; savoir élaborer un business model et monter un business plan ; maîtriser les bases du droit des sociétés ; maîtriser la démarche ante-crédit d'entreprise.

3. Savoir réaliser une étude sectorielle, une étude de marché et une étude marketing par la mobilisation des outils appropriés ; savoir concevoir, réaliser et évaluer les actions de marketing opérationnelles tant dans un environnement *business to business que business to consumer* (argumentaire de vente, prospection, plans marketing, de communication, d'actions commerciales...) ; savoir manager une équipe ; posséder des notions liées au commerce international ; pouvoir travailler en anglais et dans un contexte international ; manier une autre langue vivante ; connaître les spécificités des stratégies marketing par secteur, le commerce électronique, le développement durable et ses répercussions sur les stratégies marketing.

4. Etre en mesure de comprendre et d'analyser l'environnement concurrentiel ; maîtriser le déploiement de la Business Strategy au sein d'une filiale ou d'une Business Unit ; être en capacité de gérer un portefeuille d'activités stratégiques ; avoir des éléments de compréhension du dispositif de Supply chain.

5. D'exploiter les dispositifs comptables et analytiques et les outils financiers indispensables au management de l'entreprise (contrôle de gestion, investissement, optimisation de la trésorerie...) ; être en mesure d'évaluer les performances d'une entreprise, d'élaborer des stratégies financières.

6. Maîtriser les compétences spécifiques liées aux options de spécialisations choisies, telles que, par exemple, les négociations d'affaires à l'international, le marketing évènementiel, le marketing du luxe, le marketing et le management des achats, la logistique, la finance et le développement de l'entreprise, le marketing opérationnel et digital,

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs d'activités privé ou public – Toutes tailles d'entreprise.

Fonctions d'encadrement et/ou de spécialiste.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1705 : Marketing

M1703 : Management et gestion de produit

M1707 : Stratégie commerciale

D1406 : Management en force de vente

M1205 : Direction administrative et financière

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Modalités d'accès :

Pour un parcours de formation : en fonction de son niveau d'études, diplôme, crédits ECTS obtenus et la réussite du concours d'entrée, le candidat peut entrer dans les différentes années du cursus (1 à 5).

Pour un parcours en VAE : cf. § ci-dessous

Evaluations du parcours :

Conformément au règlement intérieur et pédagogique de l'ISTEC, les évaluations permettent de prouver que la personne est capable de mobiliser les compétences ci-dessus et ainsi obtenir la certification.

Après un parcours de formation : évaluations écrites et orales sur connaissances acquises, études de cas, rapport et soutenance de mission en entreprise, réalisation d'un mémoire de recherche de fin d'études et soutenance.

Après un parcours VAE qui se déroule en plusieurs étapes :

Information du candidat.

Réalisation par le candidat d'un dossier de recevabilité (Livret 1).

Etude de ce dossier par une Commission d'orientation qui peut prendre les décisions suivantes : dossier refusé, orientation vers une VAP (validation d'acquis professionnels), orientation vers une VAE.

Si orientation vers la VAE, réalisation par le candidat du dossier de validation (Livret 2).

Etude du dossier.

Jury de validation, qui reçoit le candidat et peut le mettre en situation. Il peut rendre deux décisions : VAE totale ou VAE partielle.

En cas de VAE partielle, le Jury détermine les connaissances et aptitudes qui doivent faire l'objet d'un contrôle et d'une formation complémentaire.

En cas de VAE totale, le dossier du candidat est transmis au Jury de diplôme pour la décision de délivrance du diplôme.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Les membres du Jury sont désignés chaque année par le Recteur de l'Académie.</p> <p>Outre son Président, son vice-Président (enseignants chercheurs désignés par le Recteur de l'Académie) qui supplée le président en cas d'empêchement, le Recteur de l'Académie ou son représentant, la composition du Jury de Diplôme est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le Président de l'ADEC ou son représentant, -le Directeur de l'ISTEC ou son représentant, -trois enseignants en exercice en second cycle à l'ISTEC, -deux professionnels de la commercialisation des biens et des services ou de la gestion, -deux enseignants chercheurs ayant une activité de recherche dans le domaine de la commercialisation des biens et des services ou de la gestion, -deux représentants des diplômés de l'ISTEC. <p>Qualité des personnes ayant contribué au contrôle des connaissances : enseignants, professionnels.</p>
En contrat d'apprentissage	X	<p>Les membres du Jury sont désignés chaque année par le Recteur de l'Académie.</p> <p>Outre son Président, son vice-Président (enseignants chercheurs désignés par le Recteur de l'Académie) qui supplée le président en cas d'empêchement, le Recteur de l'Académie ou son représentant, la composition du Jury de Diplôme est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le Président de l'ADEC ou son représentant, -le Directeur de l'ISTEC ou son représentant, -trois enseignants en exercice en second cycle à l'ISTEC, -deux professionnels de la commercialisation des biens et des services ou de la gestion, -deux enseignants chercheurs ayant une activité de recherche dans le domaine de la commercialisation des biens et des services ou de la gestion, -deux représentants des diplômés de l'ISTEC. <p>Qualité des personnes ayant contribué au contrôle des connaissances : enseignants, professionnels.</p>

Après un parcours de formation continue	X	<p>Les membres du Jury sont désignés chaque année par le Recteur de l'Académie.</p> <p>Outre son Président, son vice-Président (enseignants chercheurs désignés par le Recteur de l'Académie) qui supplée le président en cas d'empêchement, le Recteur de l'Académie ou son représentant, la composition du Jury de Diplôme est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le Président de l'ADEC ou son représentant, -le Directeur de l'ISTEC ou son représentant, -trois enseignants en exercice en second cycle à l'ISTEC, -deux professionnels de la commercialisation des biens et des services ou de la gestion, -deux enseignants chercheurs ayant une activité de recherche dans le domaine de la commercialisation des biens et des services ou de la gestion, -deux représentants des diplômés de l'ISTEC. <p>Qualité des personnes ayant contribué au contrôle des connaissances : enseignants, professionnels.</p>
En contrat de professionnalisation	X	<p>Les membres du Jury sont désignés chaque année par le Recteur de l'Académie.</p> <p>Outre son Président, son vice-Président (enseignants chercheurs désignés par le Recteur de l'Académie) qui supplée le président en cas d'empêchement, le Recteur de l'Académie ou son représentant, la composition du Jury de Diplôme est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le Président de l'ADEC ou son représentant, -le Directeur de l'ISTEC ou son représentant, -trois enseignants en exercice en second cycle à l'ISTEC, -deux professionnels de la commercialisation des biens et des services ou de la gestion, -deux enseignants chercheurs ayant une activité de recherche dans le domaine de la commercialisation des biens et des services ou de la gestion, -deux représentants des diplômés de l'ISTEC. <p>Qualité des personnes ayant contribué au contrôle des connaissances : enseignants, professionnels.</p>
Par candidature individuelle	X	Possible pour la partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Enseignants chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence générale portant sur le diplôme :

Pour le diplômé visé : Arrêté du 8 mars 2001 relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires reconnus par l'Etat, publié au JO n° 64 du 16 mars 2001 et au BOEN n°14 du 5 avril 2001.

Pour le grade de master : Article D612-34 du code de l'éducation (ex Décret n°99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master, notamment son article 2-4 1er alinéa).

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07/07/2017 (BOESR du 20/07/2017), durée du visa et du grade de master au 01/09/2017 : 3 ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Titulaires par an : 2014 : 148 femmes, 111 hommes - 2015 : 119 femmes, 136 hommes - 2016 : 113 femmes, 82 hommes

Autres sources d'information :

info@istec.fr

www.istec.fr

Lieu(x) de certification :

Ecole supérieure de commerce et de marketing (ISTEC) : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

ISTEC - 12, rue Alexandre Parodi 75010 Paris

ISTEC - 128 quai de Jemmapes 75010 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Arrêté du 6 décembre 1993 publié au Journal Officiel du 14 décembre 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation de droit.

JO du 13/10/2007 : ISTEC : Etablissement autorisé à délivrer un diplôme visé Bac+5 par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Arrêté du 29/08/2013, BOEN du 01/09/2013 : ISTEC : habilitation à conférer le grade de master.